

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 avril 2018

Conseil Municipal du

19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le douze avril deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

12 avril 2018

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

ABSENTS-EXCUSÉS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre, DE MOOR Olivier, POUHEY Sébastien.

PROCURATIONS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe, DE MOOR Olivier donne procuration à CELLE Sonia.

SECRETAIRE DE SÉANCE : HAILLOT Jean-Michel

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2018 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Plan Local d'Urbanisme : présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

1) PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESENTATION DU PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 29 avril 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de se mettre en conformité notamment aux lois « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et « ALUR » du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové. Par ailleurs, le PLU de la Commune de BEUSTE doit également se mettre en accord avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Nay, actuellement en élaboration. Ce dernier prévoit une évolution démographique d'environ 0,9 % par an sur l'ensemble du territoire du Pays de Nay.

Les objectifs prescrits par la révision du PLU de BEUSTE sont les suivants :

- Favoriser une évolution démographique maîtrisée de la Commune
- Etablir un projet d'aménagement pour les années à venir en tenant compte des zones à risque
- Préserver le bâti ancien
- Définir les projets d'aménagement des espaces publics en tenant compte des handicaps
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages
- Préserver l'activité et les espaces agricoles
- Préserver la biodiversité
- Favoriser le développement des communications et usages numériques

Dans le cadre de la révision du PLU, il convient également de définir les orientations du projet d'urbanisme de la Commune. Ces orientations sont développées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD est la clé de voûte du PLU, c'est un document simple et concis donnant une information claire aux habitants sur le projet territorial.

Élaboré en concertation avec les représentants de l'État, les personnes publiques et les représentants de la population agricole, le projet d'aménagement et de développement durables retenu et soumis à concertation, propose 4 orientations générales :

- Garantir la qualité du cadre de vie aux Beustois
- Maintenir l'activité et les espaces agricoles et préserver l'activité économique des sociétés et/ou des entreprises
- Préserver et valoriser la qualité de l'environnement, des paysages et du patrimoine
- Programmer l'accueil résidentiel des nouveaux arrivants.

Le PADD fera l'objet d'un débat très prochainement au sein du Conseil Municipal, tel que prévu par le Code de l'Urbanisme.

De plus, Monsieur le Maire rappelle le calendrier de révision du PLU :

- ✓ réunion avec les exploitants agricoles et des propriétaires : novembre 2016
- ✓ 1^{ère} réunion avec la population - Présentation du diagnostic socio-économique de l'état initial de l'environnement : novembre 2017
- ✓ 1^{ère} réunion avec les personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, DDTM) : décembre 2017
- ✓ 2^{ème} réunion avec les personnes publiques associées - Présentation PADD, 1^{er} projet de zonage et règlement : le 20 avril 2017
- ✓ 2^{ème} réunion avec la population - 1^{er} projet de zonage : le 20 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 20 h 05.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	Absent - excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	Absent - excusé
BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent - excusé		